



COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 8 MARS 2023

18 HEURES 30 – AGDE

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : 22

AGDE : Mme SALGAS, M. BENTAJOU
BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX
MONTAGNAC : Mme TOKOTO, M. GUIRAO
FLORENSAC : MM. TUYA, SEGHIER
PEZENAS : M. CASTILLO
PAULHAN : M. ALEIX
POMEROLS : M. LERICHE
TOURBES : M. BOUISSEREN

VIAS : MM. BOLINCHES, DAULIACH
CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO
MARSEILLAN : MM. ROUVIER, GASC
AUMES : Mme DURAND
PORTIRAGNES : M. FAURE
SAINT-PONS : Mme PRADEL
PINET : Mme BASTOUL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 5

AGDE : M. FREY à Mme SALGAS
NIZAS : Mme SEMPERE à Mme TOKOTO
MONTAGNAC : M. AUDOUI à M. GUIRAO

MARSEILLAN : M. ARAGON à M. ROUVIER
CAUX : Mme DORADO à Mme PRADEL

ABSENTS EXCUSÉS : 13

AGDE : MM. GLOMOT, BONNAFOUX
VIAS : M. DARTIER
CAZOULS D'HERAULT : M. CATHALA
SAINT-THIBERY : Mme OLIVE
NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ
PAULHAN : Mmes DAVIT, LABORDA
USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD
LEZIGNAN LA CEBE : M. BRIL
FLORENSAC : Mme BIENSALI-SARAZI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BENTAJOU

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 7 décembre 2022

- 1°) Installation des nouveaux délégués de la commune de Vias
- 2°) Mise à jour du tableau des emplois au 1er janvier 2023
- 3°) Etat annuel des marchés publics au titre de l'année 2022
- 4°) Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2022
- 5°) Examen et vote du compte de gestion de l'année 2022
- 6°) Examen et vote du compte administratif de l'année 2022
- 7°) Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2023
- 8°) Participation des communes au titre du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde pour l'an 2023 (Agde, Marseillan, Vias)
- 9°) Autorisation de vente de terrains à la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée
- 10°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 20 février 2023 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 8 mars 2023, à 18h30, salle du conseil municipal de la mairie d'Agde.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Louis BENTAJOU est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 7 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1°) Installation des nouveaux délégués de la commune de Vias

Madame la Présidente informe le comité syndical que par délibération en date du 31 janvier 2023, le conseil municipal de la commune de Vias a enregistré les démissions de M. Gérard ALLARD, délégué titulaire et de Mme Lucette ALBERTO, déléguée suppléante de ladite commune au sein du SIVOM.

Par la même délibération, il a été désigné, en remplacement, M. Claude DAULIACH en qualité de délégué titulaire et Mme Sylvie MACEL en qualité de déléguée suppléante.

M. Claude DAULIACH, présent en séance, est installé dans ses nouvelles fonctions et la bienvenue lui est souhaitée.

2°) Mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2023

Comme chaque année, Madame la Présidente rappelle qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde. Le comité syndical est appelé à valider le tableau des effectifs ci-dessous au 1^{er} janvier 2023 :

POSTES TITULAIRES POURVUS

Direction :

Attaché Hors Classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Principal Territorial de 2 ^e classe titulaire, temps complet	1

Fourrière animale :

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	2
Adjoint Technique Territorial titulaire, temps complet	2

Brigade d'enlèvement tags :

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	1
--	---

POSTE VACANT

Non affecté (pour remplacement éventuel) :

Adjoint Technique Territorial non titulaire, temps complet	1
--	---

Adopté à l'unanimité.

3°) Etat annuel des marchés publics au titre de l'année 2022

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que l'article 133 du code des marchés publics impose aux personnes publiques de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires.

Il s'avère que pour le Sivom, cette liste est vierge de tout marché en 2022. Le comité syndical en prend acte à l'unanimité.

4°) Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2022

Les bilans financiers de l'année 2022 de l'ensemble des services du Sivom sont présentés en séance par Madame la Vice-Présidente déléguée aux Finances. Après échange, ils sont adoptés à l'unanimité.

5°) Examen et vote du compte de gestion de l'année 2022

Madame la Vice-Présidente chargée des Finances présente en détail le compte de gestion 2022 du Trésorier du SGC Littoral. Elle informe l'assemblée qu'il est le reflet exact du compte administratif du Sivom.

Après discussion sur les réalisations budgétaires de l'année 2022, il est adopté à l'unanimité.

6°) Examen et vote du compte administratif de l'année 2022

Une présentation synthétique et un exemplaire du compte administratif de l'année 2022 sont présentés en séance par Madame la Vice-Présidente chargée des Finances. Le compte administratif de l'année 2022 se présente comme suit et demeure identique au compte de gestion.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.135.519,38		59.009,98		1.194.529,36
Opérations de l'exercice	436.620,93	480.974,47	84.882,59	17.721,07	521.503,52	498.695,54
TOTAUX	436.620,93	1.616.493,85	84.882,59	76.731,05	521.503,52	1.693.224,90
Résultat de clôture						1.171.721,38
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS						1.171.721,38

Après le départ de Madame la Présidente au moment du vote, Madame la Vice-Présidente est désignée présidente de séance. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

7°) Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2023

Le rapport d'orientations budgétaires, présenté en détail par le Directeur du Sivom, a été l'occasion d'évoquer les projets en cours et à venir. Après un échange sur les projets, les perspectives et les contraintes de l'année 2023, le rapport a été adopté à l'unanimité.

8°) Participation des communes au titre du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde pour l'année 2023 (Agde, Marseillan, Vias)

Madame la Présidente a rappelé que, par délibération en date du 8 février 1995, le comité syndical du Sivom a décidé que les pourcentages de participation aux remboursements des emprunts du centre de secours principal des sapeurs-pompiers (situé à Agde) seraient revus chaque année, en fonction des interventions des pompiers de l'année précédente.

Pour l'année 2023, en fonction des interventions 2022 communiquées par le Sdis du département de l'Hérault, il convient d'appliquer les pourcentages suivants :

AGDE : 73,64 %

MARSEILLAN : 15,78 %

VIAS : 10,58 %

Adopté à l'unanimité.

9°) Autorisation de vente de terrains à la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

Madame la Présidente informé l'assemblée que, suite à des vérifications foncières, le Sivom était toujours propriétaire de terrains sur les communes d'Agde et de Vias, terrains qui avaient été acquis lorsque le Sivom avait la compétence de création d'un réseau d'assainissement afin de raccorder Vias-Plage à la station d'épuration d'Agde.

Cette compétence n'étant plus exercée par le Sivom, une délibération de régularisation a été prise en date du 26 octobre 2016. De son côté, la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée a accepté cette cession pour 1 euro symbolique en date du 20 septembre 2021.

Il s'avère que lors de la délibération du Sivom en date du 26 octobre 2016, Madame la Présidente a été autorisée à céder ces terrains mais aucune mention de ne l'autorisant à signer tous les actes afférents à ce dossier n'a été acté. Aussi, à l'unanimité, le comité syndical autorise Madame la Présidente à signer l'acte de cession et toutes les pièces afférentes aux terrains cadastrés comme suit :

- Agde : parcelle section HB, numéro 156, lieu-dit La Verdisse, contenance 250 m²
- Vias : parcelle section AY, numéro 100, lieu-dit Chemin du Clos du Loup, contenance 260 m²
- Vias : parcelle section BE, numéro 32, lieu-dit Les Muriers de Cailet, contenance 140 m²

10°) Questions diverses

- Questions des délégués
- M. BENTAJOU sollicite le Sivom afin de savoir s'il était possible, dans l'avenir, de créer un refuge pour accueillir les animaux de manière ponctuelle, possible source de revenus pour le service de la Fourrière Animale. Madame la Présidente et Monsieur le Directeur indiquent que c'est un projet pour lequel le Sivom pourrait se diriger dans les années à venir. A ce jour, les contraintes réglementaires sont importantes et nécessiteraient des investissements trop conséquents.
- M. CASTILLO sollicite la présence de la Fourrière Animale à des horaires décalés afin de pouvoir mieux gérer, en lien avec la police municipale de Pézenas, les désordres causés par des propriétaires laissant divaguer leurs chiens de très bon matin. Monsieur le Directeur indique que la Fourrière Animale est tout à fait disposée à agir de la sorte, en concertation étroite avec les services de la ville.
- M. ROUVIER s'interroge sur l'éventuelle participation du Sivom aux aides données par les collectivités pour les modes doux de déplacement et notamment les primes liées au vélo. Monsieur le Directeur indique que le Sivom n'étant pas un EPCI à fiscalité propre, il ne peut entrer dans le dispositif.

Madame la Présidente remercie les délégués présents et leur donne rendez-vous le 5 avril pour le vote du budget à Bessan. M. FAURE souhaite que la réunion suivante puisse se tenir dans la commune de Portiragnes.

 **Secrétaire de Séance,**
Louis BENTAJOU

